



**DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE DU 22 AVRIL 2024 (article L 2121-25 du CGCT).**

Le quorum ayant été atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTES		
		POUR	CONTRE	ABS.
043_2024	Approbation du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2023.	25		
044_2024	Affectation du résultat du budget de la commune pour l'exercice 2023.	26		
045_2024	Taxes directes locales. Fixation des taux d'imposition 2024.	26		
046_2024	Examen et vote des subventions communales pour l'exercice 2024.	26		
047_2024	Examen et vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024.	23	4	
048_2024	Versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.	27		
049_2024	Remboursement des frais de missions du Maire, adjoints et conseillers municipaux. Annulation de la délibération n°022_2024 du 04.03.2024 et approbation des nouvelles dispositions.	27		
050_2024	Approbation de la convention de partenariat pour l'amélioration de la prévention incendie dans les Bouches-du-Rhône avec le Conseil Départemental et le SDIS13.	27		
051_2024	Indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.	23		4

Peypin, le 22.04.2024

**La Première Adjointe,
Cécile RESCH**